



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

MESURER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, l'égalité professionnelle se mesure chaque année par un « index de l'égalité femmes-hommes ». Sur la base des cinq indicateurs définis par le ministère du Travail, le GIE GPM a donc procédé au calcul de cet index pour la quatrième année. Avec une note globale de son index de **88/100 POUR L'ANNÉE 2021**, le GIE GPM maintient donc son niveau d'index à iso, malgré la crise Covid que nous avons traversé.

Cet index est le reflet de la politique de Ressources Humaines mise en oeuvre dans notre Groupe et de notre engagement responsable et volontariste en faveur de l'égalité professionnelle.

Que ce soit en matière de recrutement pour assurer l'égalité de traitement des candidatures, de formation et de promotion professionnelle pour permettre à tous les mêmes possibilités d'évolution professionnelle ou de rémunération pour garantir les principes d'égalité entre femmes et hommes tout au long de leur carrière, Groupe Pasteur Mutualité s'attache à défendre avec détermination les principes d'équité entre tous ses collaborateurs.

Pour rappel, les cinq critères d'évaluation de cet index sont :

- **Écart de rémunération entre femmes et hommes**
- **Écart du taux d'augmentations individuelles entre femmes et hommes**
- **Écart du taux de promotions entre femmes et hommes**
- **Part de salariées augmentées au retour de congé maternité**
- **Nombre de salarié du genre sous représenté (femmes ou hommes) dans les 10 plus hautes rémunérations**

| | VALEUR DE L'INDICATEUR OBTENU POUR 2021 | POINTS OBTENUS PAR L'ENTREPRISE AU TITRE DE 2021 | NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DE L'INDICATEUR |
|--|--|---|---|
| 1- Ecart de rémunération (en %) | 6,5 | 33 | 40 |
| 2- Ecarts d'augmentations individuelles (en points de %) | 3,1 | 20 | 20 |
| 3- Ecarts de promotions (en points de %) | 2,7 | 15 | 15 |
| 4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) | 100 | 15 | 15 |
| 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 3 | 5 | 10 |
| INDEX (sur 100 points) | | 88,00 | 100 |